



La Bronchiolite à VRS

des moyens de prévention existent

Le VRS est un virus très contagieux qui provoque des infections respiratoires comme la bronchiolite à VRS.

Avant l'âge de 2 ans, 9 bébés sur 10 auront été infectés par le VRS.

En France, le VRS circule généralement l'hiver, avec des épidémies de septembre à mars.

Un bébé sur 20 est hospitalisé pour bronchiolite durant sa première année de vie.

87% des bébés hospitalisés n'ont pas de facteurs de risque et sont nés à terme et en bonne santé.

Un nouvel anticorps spécifique permet de réduire de 83% les hospitalisations dues au VRS chez les nourrissons de moins de 6 mois ayant reçu 1 seule dose.

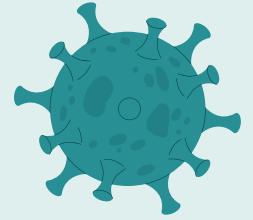


➤➤➤ **Pour les enfants nés entre le mois de mai et le mois de février** : 1 injection intramusculaire à administrer le plus tôt possible après la naissance, quel que soit le terme de la naissance.



Parlez-en avec le médecin généraliste de votre enfant ou avec son pédiatre.

Comment le VRS se transmet-il ?



Transmission directe :

- par des gouttelettes : toux, éternuements...
- par la salive : baisers...

Transmission indirecte :

- par les mains
- par les objets : tétines, jouets, doudous...
- par les surfaces : poignées de porte...

Les mesures barrières de prévention sont essentielles afin de diminuer le risque de bronchiolite.

La campagne de prévention anti-VRS

Un anticorps monoclonal anti VRS empêchant l'entrée du VRS dans les cellules permet de **réduire de 83% les hospitalisations dues au VRS** chez les nourrissons ayant reçu 1 seule dose.

Au CHIV

»» 1 injection intramusculaire sera proposée pour votre enfant :

- **à la maternité du CHIV** pour les enfants nés entre le 15 septembre 2023 et le 15 février 2024
- **en consultation de pédiatrie du CHIV**, pour les nouveau-nés n'ayant pas pu bénéficier de l'injection en maternité (report sur prescription médicale)

En ville

Si vous ne souhaitez pas que l'injection ait lieu à la maternité du CHIV, **une ordonnance** vous sera remise.

Cette ordonnance vous permettra :

- un retrait gratuit en pharmacie, muni d'une carte vitale
- une injection en ville par un médecin ou un(e) infirmier(e) de votre choix

